

République Française
Département
de la Nièvre

Compte-rendu de la commune de Champvert
séance du 22/09/2015

L' an 2015 et le 22 Septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Champvert, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

Présents : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, VEILLEROT Michèle, VRAY Stéphanie, WALSZEWski Aurélie, MM : BANSE Serge, DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, THOMAS Christian

Absents :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PETILLOT Jérôme à M. GAUCHER Noël

Excusé(s) : Mme OLLIER Françoise

Secrétaire de séance : M. GAUCHER Noël

Date de la convocation : 14/09/2015

2015/022 : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis le décret du 2 avril 1958.

L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du syndicat du SIEEEN auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index au 1er janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323;
- que la redevance due au titre de 2015 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année, soit une évolution de 16% par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

2015/023 : Accessibilité - Validation de l'Ad'Ap

La loi du 11 février 2005 prévoit l'obligation faite aux propriétaires/gestionnaires d'Etablissements et d'Installations Recevant du Public de se mettre en conformité aux règles d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite pour le 1er janvier 2015.

Depuis le 1er janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'Ap).

L'agenda d'Accessibilité Programmée est obligatoire pour tous les propriétaires/gestionnaires d'établissements recevant du public qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Le projet d'Ad'Ap doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015.

Afin de se conformer à cette obligation réglementaire, la commune de Champvert a fait réaliser :

- Un pré-diagnostic des ERP, une pré-étude de définition et de chiffrage des prescriptions à mettre en oeuvre par le Service Patrimoine du SIEEEN.

Sur la base de ces documents l'agenda d'Accessibilité Programmée a été établi.

Le montant total des travaux à engager s'élève à 116 350€.

L'Ad'Ap porte sur plusieurs ERP dont un ERP du premier groupe, la durée de réalisation des travaux s'étalera sur 2 périodes de 3ans soit 6 années maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Champvert :

- valide le projet d'Ad'Ap
- autorise Monsieur le Maire :
 - A signer et déposer en préfecture de la Nièvre le projet d'Ad'Ap,
 - A solliciter les aides financières auprès des différents financeurs,
 - A signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'Ad'Ap.

2015/024 : Motion de soutien à l'action de l'AMF

Monsieur le Maire donne lecture d'un modèle de motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette motion et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette motion.

2015/025 : Aide financière 4L Trophy

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une jeune Champvertaine et son ami se sont engagés au 4L Trophy, un raid humanitaire au profit des écoliers les plus démunis du Maroc.

Il propose qu'une aide financière leur soit accordée.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 400€ à cette Champvertaine.

2015/026 : Affectation DCE 2015

le Conseil Municipal décide d'affecter la DCE 2015 d'un montant de 8592,70€ à la poursuite du remplacement des fenêtres des bâtiments communaux.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société APAVE a réalisé le contrôle des installations électriques, des canalisations de gaz ainsi que les appareils et des alarmes incendie sur les bâtiments communaux (Mairie, Ecoles, salles des fêtes, restaurant scolaire et atelier).

Quelques remarques ont été évoquées : Pas de registres de sécurité individuels (toutes les interventions doivent y être consignées), demande de repérage des vannes de coupure du gaz, blocs de secours et branchements électriques à revoir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté de circulation concernant la voie communale de Bussière à Charancy. Celle-ci est très dégradée par des engins de plus de 25 tonnes qui l'empruntent régulièrement. Cette route sera donc limitée à 9 tonnes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'abattage des arbres autour du terrain de tennis a été réalisé par l'entreprise "Arbres en Tête" les 17 et 18 septembre dernier.

Le devis s'élève à 2 880€ TTC, l'évacuation des arbres sera effectuée par la Société Bongard Bazot.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la démolition du chalet au Stade du Chêne a été réalisée par les agents communaux. L'évacuation des gravats a eu lieu par la société DE.VA.EL pour un montant de 558€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la campagne de point à temps est programmée à Champvert le 24 septembre. Les travaux auront lieu au carrefour de la Route de Riégeo et de la Rue Jean Lhospied (à la Plante Coppin), ainsi que sur les bas côtés de la route de Riégeo sur environ 100 à 150 mètres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la signature des terrains, l'un à Monsieur Béguin pour la somme de 728€ et l'autre à Monsieur Ponsot pour la somme de 6 000€, aura lieu le 2 Octobre 2015.

Monsieur Gaucher informe le Conseil Municipal d'un projet de chambres d'hôtes, d'un restaurant, d'un pôle d'animation au Stade du Chêne et de la création d'un nouveau cimetière.

Monsieur Christian Thomas s'interroge sur le manque de concertation à propos de la vente d'un bâtiment.

Le Maire
Daniel CAILLOT